



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.0011

Fermeture du stade municipal

Le Maire d'ORMOY-VILLERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L131.1 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

Considérant que l'association de football organise en lien avec la mairie la brocante annuelle du 1^{er} mai sur le territoire communal,

Considérant que le parking du stade sera occupé par les visiteurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de préserver la sécurité des utilisateurs et des visiteurs, le terrain du **stade municipal d'ORMOY-VILLERS** « Claude COLLIER » est fermé, pour toutes les rencontres (jeunes et vétérans) ou entraînements : **le vendredi 1^{er} mai 2026 de 7h à 20h.**

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément au règlement en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le Président du District de Football de l'Oise
- Le Président de l'association de Football, Etoile Sportive de Duvy Ormoy,
- Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Crépy-en-Valois.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à ORMOY-VILLERS, le 10/04/2026

Le Maire
Aude WOZNICZKA

